

Ivry-sur-Seine, le 30 décembre 2020

Le Secrétaire général

à

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Objet : projet de fusion des corps d'inspection

Monsieur le Ministre,

Le projet de fusion des corps d'inspection annoncé dans votre courrier du 22 octobre 2020 guide les travaux du GT5 pilotés par la DGRH en collaboration avec l'IGESR et la DGESCO pour le volet « missions ».

Le projet a été présenté aux organisations syndicales au cours des trois premières réunions qui se sont déroulées fin novembre et début décembre. Lourd et complexe, il répond principalement aux attentes de la Direction générale de l'administration de la fonction publique et de celle du budget avec une date d'application prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Alors que l'organisation actuelle des corps d'inspection est très lisible pour les acteurs du système éducatif (professeurs, chefs d'établissements, services et partenaires de l'Éducation nationale), ce projet n'est pas porteur d'une plus grande efficacité du système éducatif pour la réussite des élèves, ce qui doit être son objectif premier.

Le SNIA-IPR UNSA a développé à chacune des réunions ses arguments en opposition à la création d'un corps unique d'inspection.

Concernant les missions, le projet se caractérise, à six mois du terme de sa présentation au guichet unique, par son flou sur l'organisation des missions des inspecteurs, sur leur champ d'intervention auprès des unités d'enseignements, sur leurs prérogatives disciplinaires et sur leur positionnement dans la gouvernance de l'académie. Par ailleurs, l'évocation d'une coordination académique de ce corps par un emploi fonctionnel remet en cause la collégialité à laquelle les IA-IPR sont particulièrement attachés, en raison de l'efficacité qui en découle.

Concernant le statut, si la structuration en trois grades permettrait un avancement décontingenté à la HEB aux IA-IPR en classe normale, l'indice sommital maintenu au HEBbis ne répond pas à l'enjeu déterminant pour le corps des IA-IPR de retrouver de l'attractivité, notamment auprès des professeurs agrégés qui constituent le principal vivier du corps. Seul l'accès à la HEC est à même d'atteindre cet objectif.

Sur le plan indemnitaire, le basculement au RIFSEEP engendrerait un classement en groupes non souhaité par les collègues et de surcroît sans garantie de revalorisation significative ainsi que cela s'est produit pour les autres corps d'inspection qui ont basculé vers ce régime (inspecteurs de la Jeunesse et des Sports et inspecteurs de l'Agriculture).

Alors que les IA-IPR exercent leurs missions dans le contexte inédit de la crise sanitaire et subissent depuis longtemps une charge de travail insoutenable avec une perte de sens de leur métier qui les empêche trop souvent de réaliser leur mission première d'expert pédagogique, la perspective de mise en œuvre de ce projet à marche forcée est vécue par la majorité d'entre eux comme une épreuve supplémentaire et comme la remise en cause de leur identité professionnelle.

Cette identité professionnelle s'est construite au fil des années avec la reconnaissance du titre d'Inspecteur d'académie et la titularisation par décret du Président de la République. Intervenant sur le territoire de l'académie ou, avec extension de missions, sur plusieurs académies, ils sont positionnés en lien hiérarchique direct avec le recteur et en lien fonctionnel privilégié avec l'IGESR. Il n'est pas envisageable pour les IA-IPR de renoncer à leur positionnement dans l'encadrement du système éducatif.

Alors que le deuxième cycle de réunions du GT5 va débuter en janvier, il est de notre responsabilité d'organisation majoritaire chez les IA-IPR de vous alerter, Monsieur le Ministre, sur le profond malaise qui s'installe et prend de l'ampleur dans les académies. À ce titre, nous sollicitons une audience dans les meilleurs délais.

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'expression de notre haute considération.

Alain Marie - Secrétaire général